

## La Commission permanente du 12 janvier axée sur le logement et l'habitat

**La Commission Permanente d'Angers Loire Métropole s'est réunie le 12 janvier 2024 à l'Hôtel de Communauté. Plusieurs décisions ont été prises pour favoriser l'accès à la propriété des primo-accédants et accompagner l'amélioration et la rénovation énergétique de logements.**

### 29 500 € au titre de prêts à taux zéro (PTZ) en faveur de 13 ménages

Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH), le système de financement de l'accession sociale mis en place en 2020 en faveur des primo-accédants a été prorogé sur l'année 2023. Sous réserve d'éligibilité, les projets d'accession des demandeurs bénéficient d'une subvention d'un montant maximal de 2 500 € (jusqu'à 4 000 € pour une famille de 3 enfants et plus) pour les logements neufs. Dans l'ancien, la subvention atteint un maximum de 2 000 €, majorée à 3 500 € pour une famille de 3 enfants et plus.

29 500 € de subventions ont été approuvées par Angers Loire Métropole au bénéfice de 13 ménages. En 2023, 76 ménages ont ainsi été bénéficiaires de l'aide à l'accession sociale à la propriété pour un montant total de 178 500 €.

### 39 327 € attribués pour les programmes d'amélioration de l'habitat « Mieux chez moi 2 » et « Sare »

Angers Loire Métropole a lancé en septembre 2019 une opération d'amélioration de l'habitat ancien privé. Baptisée « Mieux chez moi 2 » et soutenue par l'Agence nationale de l'habitat (Anah), cette action, prorogée jusqu'au 31 décembre 2024, s'inscrit dans le cadre du Programme local de l'habitat de la Communauté urbaine. « Mieux chez moi 2 » propose aux propriétaires de logements collectifs ou individuels, souhaitant s'engager dans un programme de travaux d'amélioration de leur bâti de plus de 15 ans un appui technique, administratif et financier. Le dispositif va ainsi bénéficier à 16 propriétaires habitant dans 9 communes de la communauté urbaine, pour un montant total de 38 527 €.

Afin d'aller plus loin dans le soutien et l'accompagnement à la rénovation énergétique, Angers Loire Métropole a mis en œuvre en 2021 avec la Région des Pays de la Loire le programme Sare (Service d'accompagnement à la rénovation énergétique). Ce programme vient compléter le dispositif d'aides de l'Opah (Amélioration de l'habitat) et contribue à la concrétisation de l'action adoptée dans le cadre des Assises de la transition écologique : « créer pour tous les habitants un guichet public et unique d'assistance et d'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments d'habitation ». Une subvention de 800 € de subvention a été allouée à un propriétaire.

### 136 992 € de subventions attribuées à l'Adil et à l'association Alisée pour développer les activités proposées par la plateforme de rénovation de l'habitat « Mieux chez moi »

Depuis près de 10 ans, Angers Loire Métropole accompagne la plateforme appelée « Mieux chez moi » dont l'objectif est d'apporter des conseils dans le cadre de travaux de rénovation et d'amélioration énergétique des logements. Dans ce cadre, des conventions de partenariat ont été signées avec l'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL) de Maine-et-Loire et l'association Alisée pour un montant total de subventions de 136 992 € réparti comme suit :

- 121 743 € à l'association Alisée chargée de mettre en œuvre l'animation du Service public de la performance énergétique dans l'habitat (Sppeh) ;
- 15 249 € à l'Adil pour la mise en place d'un guichet d'information et de conseil dans le cadre du Sppeh.

L'intégralité de ces délibérations est consultable sur le site d'ALM : <http://www.angersloiremetropole.fr/la-metropole/le-conseil-communautaire-d-angers-loire-metropole/la-commission-permanente/index.html>